D.I.C.R.I.M



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de ROCAMADOUR



Ce document permet d'informer le citoyen sur les risques majeurs auxquels il peut être exposé sur le territoire communal et de connaître les consignes de sécurité en cas de danger. Il est accessible sur le site internet de la mairie : **www.mairierocamadour.fr**

Edition: avril 2019

Sommaire & Edito



Sommaire & Edito du maire D.I.C.R.I.M et réglementation	p1 p2
Les risques majeurs L'alerte	p3 p4
Risque météorologique	p5 p6
Risque feu de forêt	p7
Risque rupture de barrage	p8
Risque inondation	р9
Risque mouvement de terrain	p10
Risque transport de matières dangereuses	p11
Infos et n° utiles	p12
Cartographie des risques inondations, ruptur barrage et mouvement de terrain Document annex	
Infos et n° utiles Document anne Les bons réflexes	xé

EDITO

Chers Amadouriennes et Amadouriens

L'actualité nous rappelle malheureusement trop souvent que les communes sont, à des degrés divers, exposées à certains risques naturels et/ou technologiques.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous présente les événements qui pourraient un jour toucher notre commune et les mesures de prévention et de sauvegarde qui en découlent. Même si ces événements ont une faible probabilité de se produire, le risque zéro n'existe pas et il me paraît essentiel que vous soyez informés et ainsi mieux préparés à y faire face.

Il est important en cas de crise que chacun ait les bons réflexes pour se protéger. Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique vous présente les conduites et les gestes à adopter pour être acteur de sa propre sécurité et tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense de la population.

S'il appartient au Maire de prendre les mesures de première urgence pour préserver la sécurité de ses concitoyens, la sécurité est l'affaire de tous, à chacun d'anticiper et d'agir.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce guide et vous invite à le conserver.

Le Maire

Pascal JALLET

D.I.C.R.I.M et réglementation







Le D.I.C.R.I.M qu'est ce que c'est?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ou DICRIM est un document élaboré par le Maire, destiné à informer les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire communal. Il informe également des mesures de prévention et de protection mises en œuvre par les pouvoirs publics et des consignes de sécurité en cas de danger.

En effet, le citoyen étant le premier acteur de sa sécurité, il est indispensable qu'il soit informé des risques qu'il encourt et des mesures de sauvegarde à adopter. En cas de sinistre, les autorités locales peuvent être débordées, ou peuvent devoir concentrer leurs efforts ailleurs. Il y a donc un risque d'isolement des citoyens dans les premières heures, voire un sentiment d'abandon par les services publics. C'est pourquoi chaque citoyen doit être préparé à réagir face à une situation d'urgence. La connaissance de ces mesures est indispensable en période de crise, car les autorités ne pourront gérer correctement une crise que si chacun respecte les mesures de sauvegarde appropriées.

La réglementation en vigueur

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances.

Elle a été instaurée en France par l'article L125-2 du code de l'Environnement: « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».

Elle est renforcée par la loi du 30 juillet 2003 relative à « la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages » qui contient des dispositions tendant à développer une meilleure connaissance du risque auprès des populations exposées et, le cas échéant, une meilleure réactivité de leur part.

Ce principe d'information préventive est développé dans le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990, modifié le 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs qui précise le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs ainsi que les modalités selon lesquelles ces informations seront portées à leur connaissance.

Risques Majeurs



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR?

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- une gravité considérable : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Quels sont ces risques?

- les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique,
- les risques technologiques : liés à l'activité humaine, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage...,
- les risques de transports de matières dangereuses sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux (voir plus bas) varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

Un événement potentiellement dangereux ALÉA (voir Fig. I) n'est un RISQUE MAJEUR (voir Fig.3) que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux (voir Fig.2) sont en présence.

Les risques sur la commune de ROCAMADOUR

On recense 4 risques majeurs naturels:



Le risque inondation



Le risque mouvement de terrain



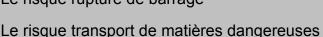
Le risque météorologique

Le risque feu de forêt

Et 2 risques majeurs technologiques :



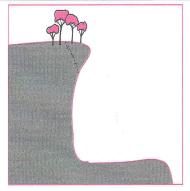
Le risque rupture de barrage

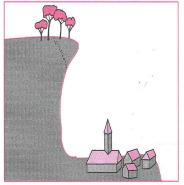


Il n'existe pas d'entreprise classée Seveso au titre des risques industriels dans le Lot

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle :

Type de catastrophe	Arrêté du
Tempête	18/11/1982
Tempête, inondations et coulées de boue	05/12/1989
Eboulements rocheux	06/12/1993
Inondations et coulées de boue	08/09/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrains	29/12/1999
Inondations et coulées de boue	09/10/2001





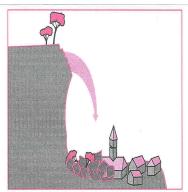
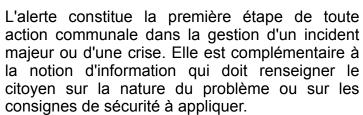


Fig. 1 : L'aléa

Fig. 2: Les enjeux

Fig. 3: Le risque majeur

L'alerte



Différents supports d'alerte ou d'information sont envisageables en fonction de la nature de l'incident, du type d'information, du temps à disposition ou du public ciblé. L'alerte peut être diffusée par automate d'appel, téléphone, SMS, sirène ou haut parleur sur véhicule, porte à porte.

Le vecteur d'alerte par excellence est la sirène qui diffuse un son caractéristique annonciateur d'un danger. Ce son ne contient aucun message explicite quant à la nature du comportement souhaité.

Déploiement du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) sur le territoire national :

Le SAIP est un ensemble structuré d'outils permettant la diffusion d'un signal et/ou d'un message d'alerte et d'informations par les autorités.

Le signal d'alerte est transmis par les sirènes.

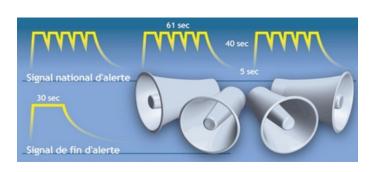
L'alerte et l'information peuvent aussi être envoyés sur les téléphones mobiles ou transmises par les panneaux à messages variables.

Comment le reconnaître ?

Le Signal National d'Alerte

Les sirènes émettent un signal composé de trois séquences d' 1 minute et 41 secondes, séparées par un intervalle de 5 secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte, ces sirènes d'essai ne dure qu'une 1 minute et 41 secondes.

L'alerte à Rocamadour

- La commune, par l'intermédiaire de relais de quartier (personnes identifiées dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde), est chargée en cas d'un risque avéré, de transmettre localement des informations par le porte à porte.
- Cette information peut être relayée par le système de sonorisation normalement entendue sur l'ensemble du site, la vallée et le bourg de l'Hospitalet. Elle peut également être relayée par le réseau de télécommunication ou bien par des panneaux d'affichage dont dispose la mairie.







Les risques météorologiques font partie des risques naturels. Ils sont dus à des phénomènes climatiques dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes.

Quelles conséquences ?

Lorsqu'ils se produisent, ils peuvent entraîner des dommages importants sur les plans humain, économique et environnemental.

Depuis 1950, une centaine de tempêtes a touché l'Europe, faisant des milliers de victimes et des milliards d'euros de dommages.

En 2003, une canicule exceptionnelle a entraîné en France une surmortalité estimée à près de 15 000 décès.

Rocamadour face aux risques météorologiques

Toutes les communes du Lot sont concernées par l'aléa climatique tel que :

- Des tempêtes, avec fortes précipitations, des orages et des vents violents,
- Des épisodes caniculaires,
- Des périodes de grands froids accompagnées de neige et de verglas.

Les mesures de prévention :

Météo France diffuse quotidiennement des cartes de vigilance, informant les autorités et le grand public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24h.

Événements répertoriés :

La région a connu des tempêtes, notamment en 1999, 2009, 2015 avec localement des vents à 150 km/h, ainsi que le 4 janvier 2016. Côté canicule, le 04/08/2003 il a été enregistré 43°C à Cazals, et 43,9°C à St Géry.

LES BONS REFLEXES

EN CAS D'ORAGE OU DE TEMPETE

- Avant l'évènement fermer fenêtres et volets, et ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent,
- Ne pas s'abriter sous les arbres.
- Eviter les déplacements,
- Signaler les départs de feux.

EN CAS DE CHUTE DE NEIGE

- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol,
- Dégager la neige sur les trottoirs.
- Eviter de sortir,

EN CAS DE GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder des vêtements humides.
- S'informer de la santé des personnes fragiles,
- Eviter de sortir.
- Faire attention aux moyens utilisés pour se chauffer: les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.

EN CAS DE CANICULE

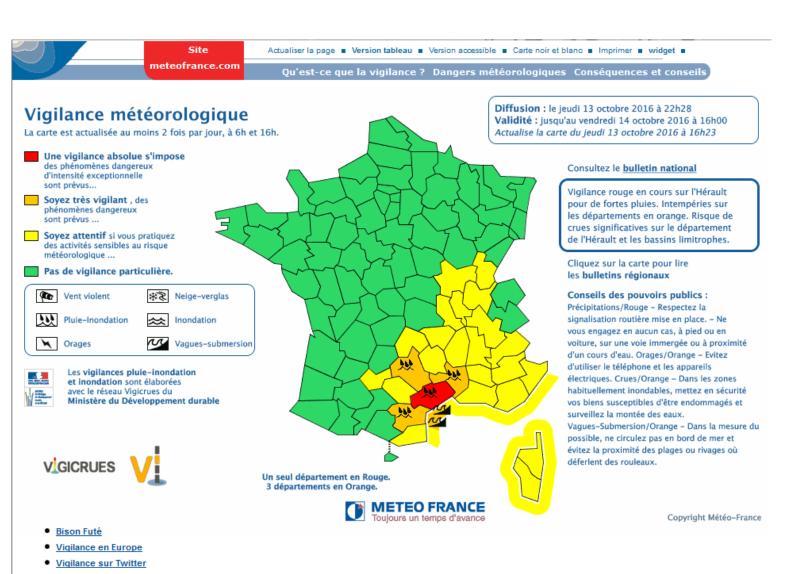
- Boire beaucoup (eau),
- Rester à l'ombre, porter un chapeau et des vêtements amples,
- Tirer les volets et fermer les fenêtres en journée,
- S'informer de la santé des personnes fragiles,
- Limiter les activités physiques.







Site Météo-France: www.meteofrance.com



Chaque jour, Météo France, chargée de surveiller les événements météorologiques, émet des bulletins météo comportant une carte vigilance qui identifie les dangers météorologiques dans chaque département. Cette carte est réactualisée 2 fois par jour à 6h et à 16h. Lorsqu'un changement notable intervient, elle peut être réactualisée à tout moment.

Le danger menaçant est représenté à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) et d'un pictogramme précisant le type de phénomène prévu.





Les feux de forêt désignent les incendies affectant des formations végétales variées (forêts, landes, garrigues ou maquis, broussailles...).

Un feu de forêt est le résultat de trois éléments :

- La végétation, surtout du point de vue de sa structure (présence conjointe des strates herbacées, arbustives et arborées), de son étendue et de sa densité. Les espèces qui la composent influent également, mais de façon moindre.
- Des conditions météorologiques défavorables : la sécheresse qui rend la végétation plus facilement combustible, mais aussi le vent qui attise et accélère la propagation du feu.
- Une source de feu, qui est presque toujours d'origine humaine (écobuages mal maîtrisés, imprudences, accidents, malveillance...), à l'exception de la foudre lors des orages secs.

Quelles conséquences du feu de forêt ?

- · Maisons détruites,
- Risque de brûlures ou de décès pour vous même et les Sapeurs Pompiers,
- · Destruction de la faune et de la flore,
- · Dégradation du paysage et des sols,
- Dégradation de la qualité de l'air par libération de CO2,
- · Pertes économiques.

En 2003, 73 300 hectares avaient été touchés par le feu en France.

Rocamadour face aux feux de forêt

La commune de Rocamadour est soumise au risque feu de forêt, en raison d'une couverture forestière qui couvre 54 % du territoire communal, soit 2671 ha. Ces zones sont parfois très proches des secteurs urbanisés. La commune est classée en risque moyen, et rattachée au massif forestier du Nord-Ouest classé en risque moyen à faible

Les mesures de prévention :

- Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PPFCI) dans le Département du LOT (2015-2025), approuvé par arrêté préfectoral du 30 novembre 2015.
- Arrêté préfectoral relatif à la prévention des feux de forêts et aux conditions d'allumage de feux de plein air pour la prévention des incendies de forêts et la préservation de la qualité de l'air du 5 juillet 2012 (voir sur le site des services de l'Etat dans le Lot pour d'éventuelles évolutions).

Interdictions: (voir mairie pour dérogations éventuelles)

toute l'année : les brûlages des déchets issus de l'entretien des jardins et parcs des particuliers et des collectivités :

<u>du 15 juin au 15 septembre</u> (avec extension possible de la période) : tous les feux sans exception.

Obligations:

Mesures de débroussaillement ou d'entretien par les collectivités et les particuliers concernés.

Accompagnement:

Sensibilisation de la population,

Maîtrise de l'urbanisation, en évitant le mitage et la multiplication des habitations isolées.

Événements répertoriés :

Depuis 2000, la commune de Rocamadour a subi :

- 2002, 1 départ de feu de 1 ha,
- 2011, 1 départ de feu de 1 ha,
- sur la période, 9 départs de feu représentant une surface de moins de 1 ha.

LES BONS REFLEXES

AVANT

Respecter l'arrêté préfectoral :

- Ne pas allumer de feu en forêt (y compris barbecue, feux d'artifices),),
- Débroussailler régulièrement les abords des constructions (50 mètres minimum autour de celles-ci) et accès,
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Ne pas stationner devant ou sur les chemins forestiers.
- Prévoir les premiers moyens d'extinction (points d'eau, matériels).
- Aménager et entretenir les accès pour permettre le passage d'un camion de pompiers,
- Vérifier l'état des fermetures, portes, fenêtres et volets, et de la toiture.

PENDANT

- Informer les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible,
- · S'éloigner dos au feu,
- Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide.
- · Une maison bien protégée est le meilleur abri,
- Ouvrir le portail pour garantir l'accès aux pompiers,
- · Fermer le gaz,
- Se calfeutrer : fermer et arroser volets, portes et fenêtres ; occulter les aérations et cheminées pour éviter les appels d'air,
- Signaler sa présence (écriteau de fortune, ...).

N'évacuez que sur décision des sapeurspompiers ou des autorités.

APRES

- Faire attention aux éventuelles reprises de feu,
- Eteindre les foyers résiduels.





Un barrage est un ouvrage le plus souvent artificiel établi en travers du lit d'un cours d'eau retenant ou pouvant retenir plusieurs milliers de m3 d'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer. Outre celle de produire de l'énergie électrique, les barrages permettent la régulation de cours d'eau, l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes... Les grands barrages ne sont pas conçus pour écrêter les crues des rivières. Bien qu'ils permettent d'avoir cet effet lors des crues les plus courantes, ils restent transparents à l'écoulement des eaux lors d'événements pluvieux qui génèrent les plus grandes crues.

La rupture de barrage peut provenir d'un mauvais entretien, de l'usure du temps, d'un séisme.... Le risque de rupture brusque et inopiné est considéré comme très faible voir nul.

En cas de rupture, les masses d'eau stockées seraient libérées plus ou moins brutalement créant ainsi une **onde de submersion**, élévation brutale du niveau de l'eau pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres.

Quelles conséquences d'une rupture de barrage ?

- Inondation majeure,
- · Coupure d'électricité, d'eau et d'assainissement,
- De nombreux dégâts pour les habitations, les ouvrages (ponts, routes...),
- Blessés et décès probables.

Rocamadour face aux ruptures de barrages

La commune de Rocamadour est concernée par le risque de rupture de barrage relatif au plan d'eau de Bort-les-Orgues.

L'onde de submersion du barrage est susceptible de remonter la vallée de l'Ouysse jusqu'au gouffre de Cabouy et de toucher également la partie aval de l'Alzou.

Les mesures de prévention :

Il n'est pas réaliste de se protéger contre les effets de l'onde de submersion ellemême, autrement qu'en évacuant les zones concernées. Aussi, la prévention passe par une préparation à l'évacuation, et une surveillance des ouvrages permettant de commander cette évacuation le plus tôt possible. Ces mesures sont essentiellement collectives.

4 octobre 2010 Hongrie:

Rupture de digue 4 morts, 6 disparus, 117 blessés Rupture brutale de barrage

2 décembre 1959 :

Rupture barrage
Malpasset (Var)
421 morts, 155 immeubles détruits

LES BONS REFLEXES

AVANT

- Connaître les points de regroupement définis dans le PPI, ainsi que les moyens et itinéraires d'évacuation,
- Préparer une trousse d'évacuation : une radio à piles, une ou plusieurs lampe de poche, les éventuels médicaments indispensables....

PENDANT

- Dès l'alerte, rejoindre les points de regroupement définis dans le PPI le plus rapidement possible,
- Ne pas prendre l'ascenseur,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

APRES

 Attendre les consignes pour rejoindre la vallée.





L'inondation est une submersion, rapide ou lente, avec des hauteurs d'eau variables, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est due à une augmentation du débit du cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables. Les conséquences peuvent en être plus ou moins importantes suivant l'occupation du sol (urbanisation, activités...). Elle engendre également des érosions et dépôts dus aux écoulements d'eau et des phénomènes annexes tels que le sapement des berges.

Quelles conséquences de l'inondation?

- · Noyades ou décès,
- Inondation de cave ou sous-sol,
- · Coupure d'électricité,
- Perturbation des conditions de circulation routière et des réseaux d'assainissement.

<u>Effet des barrages sur l'écrêtement des crues : cf.</u> <u>Risque de rupture de barrage</u>

Entre 1998 et 2008, plus d'une centaine de grandes inondations ont eu lieu en Europe, entraînant la mort de 700 personnes et le déplacement de plus d'un demimillion de personnes

Rocamadour face aux inondations

La commune peut être soumise aux inondations principalement occasionnées par des débordements de l'Alzou et de l'Ouysse.

L'Alzou traverse la commune de Rocamadour dans une vallée très encaissée et très marquée, pour confluer avec l'Ouysse au Sud-Ouest du territoire communal.

Les mesures de prévention

Dans le cadre de la réalisation du PPR multirisques (Plan de Prévention des Risques) « mouvements de terrain et inondation » sur la cité de Rocamadour, approuvé le 06 Janvier 2016, des études préalables au PPR ont été réalisées sur l'ensemble du territoire de la commune, de façon à appréhender la problématique risques naturels la plus exhaustive possible.

Un système d'alerte local (SAL) a été mis en place en 2014 sur le bassin versant de l'Alzou. Il est composé de trois stations de mesure de la pluviométrie et/ou du niveau d'eau de l'Alzou. Ce SAL permet l'envoi de SMS d'alerte à l'équipe d'astreinte communale, en cas de fortes pluies et/ou de montée des eaux.

Evénements répertoriés :

A la traversée de la commune, plusieurs événements de crues de l'Alzou ont entraîné l'inondation du parking P5 (notamment en 2008), créant des situations d'évacuation d'urgence et mettant en péril la population.

LES BONS REFLEXES

AVANT

S'informer sur les risques de crues autour de votre habitation (mairie, préfecture...).

Pour être prêt face à la crue :

- stocker les objets de valeurs, papiers importants, produits de première nécessité (médicaments...) ou polluants (produits d'entretien...), hors des niveaux inondables,
- noter les consignes de sécurité et les numéros utiles.

A l'annonce d'une crue, prévoyez de vous mettre à l'abri à l'étage ou d'évacuer :

- fermer portes, fenêtres et volets,
- · mettre les produits consommables et les vivres au sec,
- monter les meubles et l'électroménager à l'étage ou sur des parpaings.
- étancher les ouvertures basses à moins de 1 mètre du sol (batardeaux, briques/plâtre, couvercles d'aérations),
- préparer une réserve d'eau potable,
- préparer une trousse d'évacuation: une radio à piles, une ou plusieurs lampes de poche, les éventuels médicaments indispensables.

PENDANT

S'informer de l'évolution de la crue (radio, mairie,...)

- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture.
- Ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule pris par les eaux.

APRES

- Aérer les pièces pour faciliter le séchage,
- Désinfecter pour éviter les moisissures (eau de javel),
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.





Les mouvements de terrain désignent les déplacements, gravitaires ou non, de la surface du sol.

On peut y distinguer différents phénomènes :

- Les glissements de terrain sont des déplacements gravitaires de matériaux meubles, avec surface de rupture
- Les éboulements rocheux sont des chutes d'éléments rocheux cohérents, de taille variable, le long de la topographie.
- Les affaissements et effondrements de cavités souterraines forment des dépressions en surface, qui peuvent être brutales ou plus progressives.
- Les retraits et gonflements des sols argileux sont des déplacements non gravitaires, cycliques selon l'humidité, dus aux variations de volume de certaines argiles selon leur teneur en eau.

Quelles conséquences du MVT?

- Probabilité d'avoir des habitations endommagées,
- Danger pour les populations mobiles se déplaçant à pied, à vélo ou en voiture.

Rocamadour face aux mouvements de terrain

Sur la commune de Rocamadour, 4 types de phénomènes ont été pris en compte et cartographiés.

- Eboulements/chutes de blocs: C'est le phénomène principal sur la commune. Le facteur déclenchant est la gravité, mais les phénomènes climatiques (pluies, gel-dégel) jouent un rôle important. La végétation présente, dans les fractures de la roche, et les circulations d'eau sont des facteurs aggravants.
- Affaissements/effondrements de cavités: L'affaissement est un mouvement lent du sol alors que l'effondrement est un mouvement brusque. Les témoins sont des dolines (doline du Pech de Pounou) ou gouffres.
- <u>Glissements de terrain</u>: Sont très superficiels, localisés au pied des versants, dus au manque de cohésion des matériaux.
- <u>Tassements par retrait/gonflement des argiles</u>: Les variations de volumes de certaines argiles provoquent des tassements localisés et /ou différentiels, préjudiciables aux constructions.

Les mesures de prévention :

Le PPR Multirisques Mouvements de terrain et Inondation, approuvé par arrêté préfectoral du 06 Janvier 2016, est un document issu d'études préalables très longues, qui fixe les différentes zones d'aléas.

Dans le Lot:

Luzech 2017 : Glissement de terrain dans le cœur du village nécessitant l'évacuation de 5 logements,

Grézels 2014 : Glissement de terrain ayant nécessité la démolition d'une maison,

Rocamadour 1993 : Chute de blocs rocheux sur des voitures en stationnement.

Avril 1970 Coulée de boue Plateau d'Assy (Haute Savoie) 71 morts 23 février 2014 Eboulement de rocher Alpes Maritimes – 2 morts

LES BONS REFLEXES

AVANT

- S'informer des risques et des consignes,
- Construire avec précautions dans les zones sensibles,
- Redoubler de prudence sur les routes exposées, particulièrement lors d'intempéries ou au dégel.

PENDANT

- des Fuir latéralement,
 - Sortir des bâtiments par les côtés les moins exposés,
 - Ne pas revenir sur ses pas,
 - Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou sur une zone touchée.

APRES

 S'informer sur la persistance du risque et sur les dispositions préventives éventuellement prises ou à prendre.





Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident qui se produit lors du transport par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelle provoquant des traumatismes directs voire indirects par la propagation de l'onde de choc.
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite provoquant des brûlures et asphyxie,
- La diffusion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication et de pollution dans l'environnement.

Quelles conséquences du TMD ?

- Rayon potentiel de 250m sinistré en cas d'explosion d'un camion citerne,
- Possibilité d'avoir des blessés voire des morts,
- Pollution probable de l'environnement (air, eau, sol),
- Axe de communication coupé.

Rocamadour face au transport de matières dangereuses

La commune est soumise au risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD).

Deux axes majeurs présentent une potentialité forte de transport de matières dangereuses. Il s'agit de la RD 840 et la voie ferrée Brive-Aurillac. Cependant, des accidents de TMD peuvent se produire en tout point de la commune.

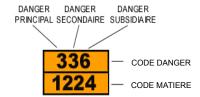
Les mesures de prévention :

La réglementation internationale :

Le transport des matières fait l'objet d'une réglementation internationale propre à chaque mode de transport.

L'affichage du risque :

Une plaque rectangulaire orange située à l'avant et à l'arrière du véhicule permet l'identification rapide des matières transportées.



1994 Avignon (Vaucluse) Déraillement d'un wagon transportant Du chlorure de vinyle – 4000 évacuations.

Port-Sainte Foy (Dordogne)
Collision camion/Train
12 morts et 43 blessés.

LES BONS REFLEXES

AVANT

- Connaître les risques et consignes,
- Dès l'alerte, se confiner et écouter la radio.

PENDANT

- Si on est témoin de l'accident, donner l'alerte en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre,
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou guitter rapidement la zone.
- Se confiner, obstruer les entrées d'air, s'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer,
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre,
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRES

· Aérer le local.

Infos et N° Utiles





Informer et s'informer en cas de risques majeurs à Rocamadour :

Téléphones:

• Mairie: 05.65.33.63.26

• Secours: 18 ou 112

• Forces de l'ordre : 17

• Préfecture : 05.65.23.10.00

Sites internet:

Mairie: www.mairierocamadour.fr

• Préfecture : www.lot.gouv.fr

• Informations sur les risques : www.georisques.gouv.fr

Météo : www.meteofrance.fr

• Suivi des crues : www.vigicrues.gouv.fr

• Reperes de crues :www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr

Stations de Radio:

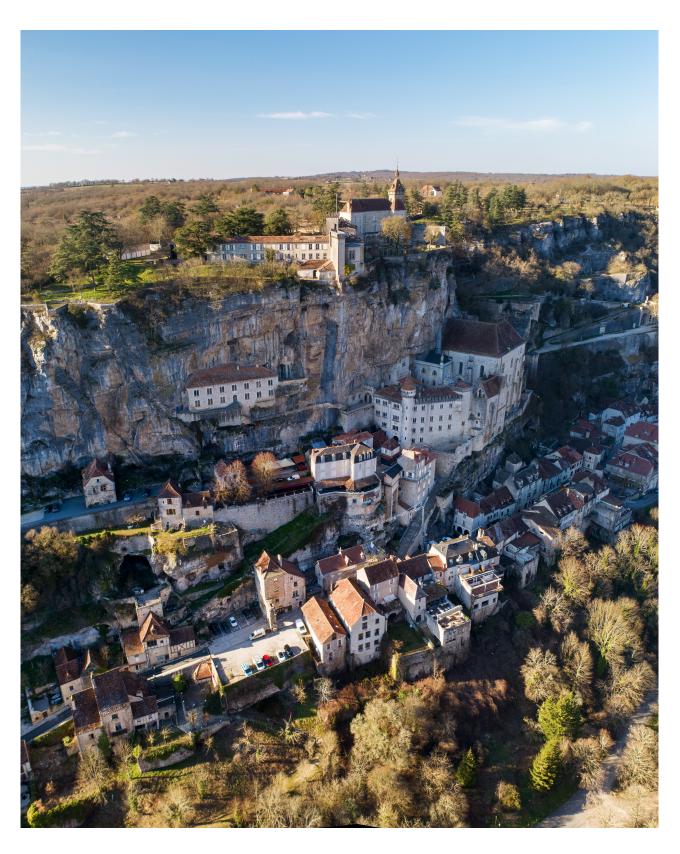
- France Inter:..... 98.8 MHz
- France Bleu Périgord : 91.7 MHz
- France Bleu Limousin: 103.5 MHz

Le kit d'urgence

- Eau: six litres par personne en petites bouteilles,
- Photocopies papiers administratifs (carte identité, carte assuré social, permis de conduire....),
- √Double des clés (voiture, maison...),
- Nourriture de secours consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc,
- Outils de base : couteau de poche multifonctions, ouvre-boîte...,
- Lampe de poche avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo),
- Bougies avec allumettes ou briquet,
- ∠Radio avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle,
- Trousse médicale de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti-diarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc.

Notes personnelles

Notes personnelles





PRÉFET DU LOT

Direction Départementale des Territoires